

www.education.gouv.fr

En 2006, 14 172 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles publiques. Ce nombre de postes correspond à 4 % de l'ensemble des enseignants du premier degré, qui représentent 320 000 personnes en 2006. 59 801 candidats se sont présentés et 26 408 ont été déclarés admissibles. Le nombre total d'admis s'élève à 13 931, soit 1 699 de moins qu'en 2005. Si l'on ajoute les candidats admis sur liste complémentaire et finalement recrutés, le total s'établit à 15 589. Le taux de réussite aux concours externes a diminué après la hausse de la session précédente (20 % à la session 2006 contre 22 % à la session 2005). Ces taux sont très variables selon les académies : de 37 % à Créteil à 10 % en Corse. La population des professeurs des écoles reste très féminisée : huit admis sur dix sont des femmes. La moitié des admis aux concours externes a bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). La probabilité de réussite aux concours est fortement corrélée à cette préparation ainsi qu'aux diplômes des candidats.

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2006

Huit admis sur dix aux concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) sont issus des concours externes. 21 % des admis sont issus des concours internes. Les premiers concours internes permettent à des instituteurs titulaires d'accéder au corps des professeurs des écoles et les seconds concours internes sont ouverts à des agents titulaires ou non de la fonction publique.

À la session 2006, 11 019 candidats ont été admis aux concours externes

11 000 postes ont été ouverts aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles (voir l'encadré p. 6), dont 10 310 pour les concours externes traditionnels, 550 pour le troisième concours et 140 pour le concours spécial langues régionales. Par rapport à la session 2005, le nombre de postes ouverts au titre des concours externes diminue de 1 500 (tableau 1).

Sur les 11 000 postes proposés aux concours externes, 11 019 candidats ont été admis. Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes des concours internes. Le taux de rendement admis/postes est donc de 100,2 % alors qu'il était de 99,5 % à la session 2005.

Par rapport à la session 2005, le nombre de candidats présents aux concours externes a diminué de 3,5 %. Le taux de réussite aux

concours correspond au ratio du nombre d'admis par rapport au nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves. Ce taux s'établit à 19,9 %, en diminution de près de 2 points par rapport à la session 2005. Ce résultat s'explique par une baisse plus importante du nombre d'admis que du nombre de candidats présents.

Le nombre de candidats inscrits sur les listes complémentaires a baissé de 25,8 % par rapport à la session 2005 (2 885 en 2006 contre 3 890 en 2005 et 4 709 en 2004). Parmi ces inscrits sur une liste complémentaire, 1 658 ont finalement été recrutés et affectés sur le terrain. Le total des personnes effectivement recrutées par concours externes s'établit donc à 12 677, dont 13 % venant de listes complémentaires. Cette proportion est identique à celle de la session précédente. Si l'on ajoute les candidats admis sur liste complémentaire et finalement recrutés, le taux de réussite aux concours externes passe à 22,9 %.

Sur un effectif de 11 019 candidats admis aux concours externes, 32 sont des ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne (dont 10 Belges, 4 Allemands et 4 Britanniques), soit 0,1 point de moins qu'en 2005.

Par ailleurs, parmi les candidats présents aux concours externes, 117 sont concernés par un handicap (0,2 %) et parmi ceux-ci, 12 sont admis, soit 0,1 % des admis.

TABLEAU 1 – Concours de recrutement des professeurs des écoles - Session 2006

France métropolitaine + DOM

Concours de recrutement	Postes 2006	Inscriptions (*)	Présentés (*)	Admissibles	Admis	Inscrits sur liste complémentaire	Taux de réussite (admis/présentés) (en %)	Rappel 2005		
								Postes 2005	Admis	Taux de réussite (admis/présentés) (%)
Concours externes	10 310	87 692	52 300	21 936	10 416	2 839	19,9	11 688	11 824	21,3
Troisième concours	550	5 733	2 631	834	485	44	18,4	668	485	36,0
Externe spécial langues régionales	140	610	367	160	118	2	32,2	144	126	29,0
Total concours externes	11 000	94 035	55 298	22 930	11 019	2 885	19,9	12 500	12 435	21,7
Premiers concours internes	2 934	5 303	3 752	3 210	2 725	85	72,6	3 089	2 934	69,3
Seconds concours internes	238	2 247	751	268	187	13	24,9	250	261	16,0
Total	14 172	101 585	59 801	26 408	13 931	2 983	23,3	15 839	15 630	24,7

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

(*) Le nombre d'inscriptions ne correspond pas à un nombre de personnes pour les concours externes. En effet, une personne peut faire plusieurs inscriptions dans des académies différentes. Ainsi, les 94 035 inscriptions correspondent à 81 663 personnes et les 55 298 présentés à 55 283.

La concurrence est plus forte dans certaines académies

Le nombre de candidats se présentant pour un poste diffère d'une académie à l'autre. Ainsi, alors qu'à Créteil et en Guyane, il y a moins de trois candidats par poste, les académies de Corse, La Réunion, Toulouse, Montpellier, Caen et Martinique ont au moins sept candidats présents aux épreuves par poste (tableau 2).

Le recours aux listes complémentaires varie selon les académies. En effet, les académies de Nancy-Metz, Guyane, Lyon et Grenoble recrutent plus de 25 % de leurs candidats parmi les listes complémentaires alors que les académies de Corse, Strasbourg et Guadeloupe ne les utilisent pas. Le recours aux listes complémentaires permet de remplacer les postes vacants dans l'académie pendant l'année scolaire.

En tenant compte des listes complémentaires, les écarts entre taux de réussite par académie s'accroissent. Le taux de réussite dans l'académie de Guyane passe à près de 46,6 %, soit une augmentation de plus de 13 points.

Des différences importantes entre académies dans la proportion d'étudiants admis issus d'IUFM

Le pourcentage d'étudiants des IUFM parmi les admis s'établit à 56,1 % pour l'ensemble des trois concours externes (voir l'encadré p. 6). Les étudiants des IUFM sont plus nombreux en 2006 parmi les admis aux concours externes, leur proportion augmente de près de 3 points par rapport à la session 2005. Mais ce pourcentage global ne reflète pas les disparités importantes

TABLEAU 2 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles - Session 2006

(Part des sortants d'IUFM et taux de réussite)

Académies	Présents	Admis	Taux de réussite (admis/présentés) (en %)	Présents/poste	Part des étudiants IUFM parmi les admis (en %)	Liste complémentaire (Lc)	Dont candidats recrutés durant l'année scolaire (*)	Taux de réussite après recrutement sur Lc (%)
Aix-Marseille	2 679	401	15,0	6,7	51,1	95	87	18,2
Amiens	1 655	399	24,1	4,1	65,4	81	71	28,4
Besançon	1 074	172	16,0	6,2	73,8	32	21	18,0
Bordeaux	2 982	463	15,5	6,4	50,1	40	19	16,2
Caen	1 243	177	14,2	7,1	71,2	30	24	16,2
Clermont-Ferrand	1 034	169	16,3	6,1	58,6	80	22	18,5
Corse	312	31	9,9	9,2	58,1	0	0	9,9
Créteil	3 662	1 358	37,1	2,8	34,4	509	176	41,9
Dijon	1 205	247	20,5	4,9	63,6	101	13	21,6
Grenoble	2 371	405	17,1	5,9	53,3	176	136	22,8
Lille	4 518	890	19,7	5,1	66,7	100	93	21,8
Limoges	588	100	17,0	5,9	66,0	16	6	18,0
Lyon	2 445	469	19,2	5,2	55,2	173	162	25,8
Montpellier	2 612	366	14,0	7,1	62,8	26	42	15,6
Nancy-Metz	2 205	348	15,8	6,3	72,7	100	138	22,0
Nantes	2 435	447	18,4	5,4	57,9	61	15	19,0
Nice	1 652	299	18,1	5,5	51,5	70	24	19,6
Orléans-Tours	1 801	400	22,2	4,5	66,5	144	72	26,2
Paris	1 140	250	21,9	4,5	58,4	121	52	26,5
Poitiers	1 458	273	18,7	5,3	66,7	61	50	22,2
Reims	1 018	200	19,6	5,1	74,0	51	19	21,5
Rennes	1 816	266	14,6	6,8	62,0	23	27	16,1
Rouen	1 470	312	21,2	4,7	69,9	122	55	25,0
Strasbourg	1 558	350	22,5	4,5	51,7	72	0	22,5
Toulouse	2 681	335	12,5	7,7	46,6	103	50	14,4
Versailles	4 765	1 424	29,9	3,4	55,2	381	217	34,4
Guadeloupe	674	109	16,2	6,2	42,2	29	0	16,2
Guyane	311	104	33,4	3,0	40,4	34	41	46,6
Martinique	621	90	14,5	7,0	52,2	5	4	15,1
La Réunion	1 313	165	12,6	8,0	43,0	49	22	14,2
France métro + DOM	55 298	11 019	19,9	5,0	56,1	2 885	1 658	22,9

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

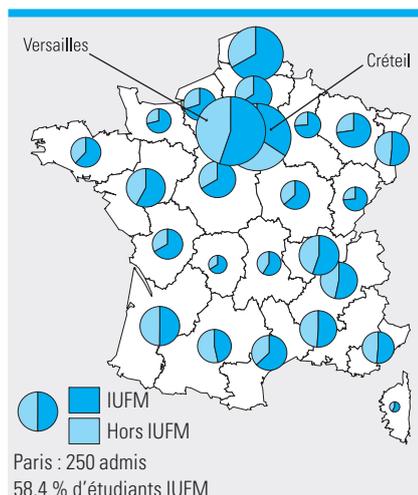
(*) Certains jurys académiques ont procédé à l'élaboration de nouvelles listes complémentaires pour couvrir les désistements.

Les instituts universitaires de formation des maîtres

Les IUFM sont des établissements d'enseignement supérieur qui ont notamment pour mission la formation initiale des enseignants du premier et du second degré. À ce titre, ils préparent aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles, comme aux concours de recrutement d'enseignants du second degré. Ces concours sont ouverts aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires, alors qu'avant la création des IUFM, le DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires suffisait. La première année d'IUFM permet aux étudiants de préparer le concours. Reçus, ils suivent une deuxième année de formation professionnelle à l'IUFM, à l'issue de laquelle ils sont titularisés en tant que professeurs des écoles.

entre les académies : si, à Créteil, seul un admis sur trois vient d'un IUFM, ils sont près de trois sur quatre à Reims. Les académies qui ont la proportion la plus importante d'admis ayant suivi une formation en IUFM sont celles de Reims, Besançon, Nancy-Metz et Caen. Les académies qui ont les proportions les plus faibles sont celles de Créteil et les DOM (*tableau 2 et carte*).

Admis aux concours de professeurs des écoles Part des sortants d'IUFM - Session 2006



Source : MEN-DEPP

Les candidats admis sont toujours majoritairement des femmes

Sur les 11 019 candidats aux concours externes inscrits sur les listes principales, 9 207 sont des femmes (soit 83,6 %). Ce taux était le même à la session 2005. La proportion de femmes admises aux concours externes varie selon les académies : de 75 % en Guyane et à La Réunion à 88 % à Paris et à Toulouse. Sur l'ensemble de la population enseignante du premier degré public, au 31 janvier 2006, la part des femmes est de 80,3 %. Le taux de réussite des femmes aux concours externes est supérieur à celui des hommes (20,5 % pour les femmes contre 17,5 % pour les hommes). De plus, parmi les étudiants des IUFM, 85,6 % sont des femmes.

L'âge moyen des candidats admis aux concours externes est de 26,4 ans, identique à celui de la session 2005. Les étudiants des IUFM admis aux concours externes sont plus jeunes que l'ensemble des admis (24,9 ans).

Un admis sur quatre est titulaire d'un diplôme supérieur à la licence

43,9 % des candidats admis aux concours externes n'ont pas préparé le concours en IUFM (*tableau 3*). Parmi les 11 019 admis, 14,9 % sont des candidats libres, 9,9 % des agents non titulaires du ministère de l'Éducation nationale et 8,6 % des demandeurs d'emploi. Les agents non titulaires sont principalement des instituteurs suppléants, des maîtres auxiliaires, des professeurs contractuels, des maîtres d'internat et surveillants d'externat et des assistants d'éducation. Les taux de réussite aux concours externes diffèrent suivant l'origine du candidat. En effet, le taux de réussite des candidats ayant préparé le concours en IUFM est de 36,8 % contre 14,7 % pour les candidats libres et 9,3 % pour les agents non titulaires.

67,2 % des admis aux concours externes sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3, 18,6 % d'un diplôme d'un niveau bac + 4 et 4,1 % d'un diplôme de niveau bac + 5. 1,4 % des candidats admis sont dispensés de diplôme (*voir définitions p. 6*). Par rapport à 2005, le pourcentage d'admis titulaires d'un bac + 3 baisse de près de un point au profit surtout des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 4 dont la part d'admis augmente de plus d'un point (*tableau 4*). Les taux de réussite aux concours diffèrent selon le niveau de diplôme : plus le niveau du diplôme est élevé, plus le taux de réussite est important. En effet, près de un candidat sur quatre titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'une grande école est admis aux concours contre un sur cinq pour les titulaires d'un bac + 3. La part des femmes ayant un bac + 3 ou un bac + 5 est plus importante (84,2 % de femmes parmi les titulaires d'un bac + 3 et 84,6 % parmi les titulaires d'un bac + 5 contre 83,6 % parmi l'ensemble des admis). Les diplômes des candidats ont une influence certaine sur les taux de réussite. Ainsi, alors que les taux de réussite des candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur et d'un diplôme d'une grande école sont respectivement de 41,9 % et 38,3 %, les candidats dispensés de diplôme n'ont un

TABLEAU 3 – Origine des admis aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles - Session 2006

France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2006					Rappel
	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen	2005 %
Étudiants des IUFM	6 177	56,1	36,8	85,6	24,9	53,5
Candidats libres	1 642	14,9	14,7	83,6	25,2	14,8
Demandeurs d'emploi	944	8,6	13,0	82,0	30,7	10,2
Agents MEN sous contrat de droit privé	151	1,4	13,5	78,1	28,7	3,0
Agents non titulaires du MEN	1 096	9,9	9,3	74,5	27,2	10,1
Fonctionnaires et stagiaires de l'État	191	1,7	10,3	78,0	31,8	1,9
Employés hors fonction publique	818	7,4	15,2	84,5	32,8	6,5
Total	11 019	100,0	19,9	83,6	26,4	100,0
Premiers concours internes *			Session 2006		Rappel	
			Admis	%	2005 %	
Instituteurs « adjoints » **			1 865	74,1	74,5	
Directeurs d'école			305	12,1	11,1	
Instituteurs spécialisés			260	10,3	10,9	
Instituteurs maîtres formateurs			48	1,9	2,1	
Instituteurs maîtres formateurs auprès d'un IEN			25	1,0	1,2	
Directeurs d'établissement spécialisé			13	0,5	0,2	
Total			2 516	100,0	100,0	

* L'origine des 209 admis des départements des Bouches-du-Rhône, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Réunion est inconnue.

** Instituteurs adjoints : instituteurs non spécialisés et non directeurs d'école, chargés de classes.

Seconds concours internes	Session 2006			Rappel
	Admis	%	Taux de réussite	2005 %
Élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne	23	12,3	56,1	6,1
Agents non titulaires de l'Éducation nationale	97	51,9	20,7	60,5
Non-enseignants du MEN	10	5,3	38,5	1,1
Fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale)	52	27,8	26,3	29,9
Autres	5	2,7	29,4	2,3
Total	187	100,0	24,9	100,0

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

taux de réussite que de 7,7 %. Les titulaires d'un bac + 4 ont, quant à eux, un taux de réussite de 20,7 %, légèrement plus élevé que les titulaires d'un bac + 3.

L'inscription en IUFM pour préparer le concours varie selon le niveau de diplôme des candidats. En effet, 65 % des admis titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 étaient inscrits en IUFM contre 45 % des titulaires d'un bac + 4 et 32 % des titulaires d'un bac + 5. Par ailleurs, 23 % des diplômés d'une grande école et 22 % des titulaires d'un diplôme d'ingénieur admis aux concours externes étaient inscrits en tant que demandeurs d'emploi.

La réussite aux concours externes dépend fortement de la préparation en IUFM

Les différents facteurs qui influent sur la réussite ne sont pas indépendants entre eux. Une régression logistique « toutes choses égales par ailleurs » permet d'estimer les éventuels impacts des caractéristiques des candidats sur la probabilité pour un candidat présent à l'examen d'être admis aux concours en contrôlant les effets des différents facteurs (tableau 5). Toutes choses égales par ailleurs, la situation où un candidat de 23 ans ou moins est admis et où un candidat de 24-25 ans échoue a 1,5 fois plus de chance de se produire que la situation inverse. De même, la situation où un candidat diplômé d'une école d'ingénieurs ou d'une grande école réussit et où un candidat diplômé d'un bac + 4 échoue a près de quatre fois plus de chances de se produire que la situation inverse. L'inscription l'année précédente en IUFM pour préparer le concours est également une caractéristique qui a beaucoup d'impact sur la réussite aux concours externes. En effet, la probabilité d'être admis baisse de plus de 25 points pour un candidat qui n'a pas préparé le concours à l'IUFM.

Les titulaires d'une licence pluridisciplinaire détiennent le meilleur taux de réussite

Les résultats concernant la répartition des admis selon la discipline de recrutement ne s'appliquent qu'aux titulaires de licence ou de maîtrise. La discipline n'est pas

TABLEAU 4 – Diplômes des admis aux concours externes et aux seconds concours internes de recrutement de professeurs des écoles - Session 2006

France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2006						Rappel 2005 %
	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen	% étudiants IUFM	
Bac + 3	7 402	67,2	19,8	84,2	24,6	65,5	68,0
Bac + 4	2 049	18,6	20,7	81,9	28,1	44,7	16,9
Bac + 5	449	4,1	25,5	84,6	30,8	31,6	6,5
Doctorat	-	-	-	-	-	-	0,8
Titulaires d'autres titres	107	1,0	17,8	80,4	30,9	32,7	2,7
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur	276	2,5	41,9	77,2	31,9	32,6	2,3
Diplôme délivré par une autre grande école	101	0,9	38,3	88,1	33,0	27,7	1,0
Dispensés de diplôme	150	1,4	7,7	98,0	36,7	44,7	1,6
Diplôme non précisé	485	4,4	18,4	79,0	33,7	11,3	-
Total	11 019	100,0	19,9	83,6	26,4	56,1	100,0

Seconds concours internes	Session 2006			Rappel 2005 %
	Admis	%	Taux de réussite	
Bac + 3	103	55,1	21,8	60,9
Bac + 4	33	17,6	22,8	18,0
Bac + 5	7	3,7	50,0	6,9
Doctorat	-	-	-	0,4
Titulaires d'autres titres	31	16,6	49,2	10,3
Dispensés de diplôme	10	5,3	20,8	2,3
Diplôme délivré par une grande école	3	1,6	37,5	1,1
Total	187	100,0	24,9	100,0

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

TABLEAU 5 – Impact de différentes caractéristiques des présents aux concours externes sur leur probabilité de réussite aux concours de recrutement de professeurs des écoles - Session 2006

Variable	Modalités de la variable	Odds Ratio	Effet marginal
	Constante Probabilité de référence		41,1
Sexe	Femme	réf	
	Homme	0,88	- 3,1
Âge	23 ans et moins	1,50	10,0
	24-25 ans	réf	
	26-30 ans	0,78	- 5,9
Étudiants IUFM	31 ans et plus	0,69	- 8,5
	non	0,26	- 25,8
	oui	réf	
Niveau de diplôme	Bac + 3	0,60	- 11,6
	Bac + 4	réf	
	Bac + 5	1,72	13,5
	Diplômés d'une école d'ingénieurs ou d'une grande école	3,78	31,4
	Dispensés de diplôme	0,39	- 19,5
	Autres titres	ns	

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

Champ : Concours externes de recrutement de professeurs des écoles (y compris troisième concours et concours externe spécial langues régionales).

ns = non significatif

L'académie d'inscription aux concours fait partie du modèle.

Lecture : la probabilité pour un candidat présent aux épreuves dans la situation de référence (c'est-à-dire la probabilité pour une femme de 24-25 ans ayant préparé le concours en IUFM et possédant un bac + 4) d'être admise aux concours de recrutement de professeurs des écoles est de 41,1 %. La probabilité pour un homme de même profil d'être admis est inférieure de 3,1 points.

Lecture des odds ratio : la situation où un homme réussit et une femme échoue a 0,88 fois plus de chances de se produire que la situation inverse « toutes choses égales par ailleurs ».

renseignée pour les autres diplômes. Ainsi, sur les 9 244 admis aux concours externes « traditionnels » titulaires d'une licence ou d'une maîtrise, 12,5 % ont un diplôme en sciences de l'éducation, 9,0 % en STAPS, 8,6 % en histoire et 7,9 % sont titulaires d'une licence pluridisciplinaire. Ce sont ces derniers qui ont le meilleur taux de réussite (30,2 %). Cette licence avait été créée

notamment pour répondre aux besoins des étudiants préparant des concours qui requièrent une formation assez généraliste (tableau 6 et graphique p. 5). En revanche, les étudiants en sciences de l'éducation réussissent presque deux fois moins. Les candidats titulaires d'un diplôme en mathématiques ont connu la plus forte augmentation du taux de réussite (4,4 points

par rapport à la session 2005). Un quart d'entre eux sont admis.

Les admis au concours externes « traditionnels » obtiennent une moyenne de 13,4 sur 20

Le meilleur candidat admis au concours externes « traditionnels » a obtenu une moyenne de 18,7 sur 20 alors que le dernier candidat admis a obtenu 10,4 sur 20. Quant aux candidats inscrits sur liste complémentaire, la moyenne du premier est 13,6 sur 20 et celle du dernier 8,4 sur 20. La différence entre les moyennes des admis et ceux des inscrits sur une liste complémentaire provient des disparités entre académies, ainsi le candidat ayant obtenu 10,4 sur 20 dans l'académie de Créteil a été reçu alors que celui qui a obtenu 13,6 sur 20 dans l'académie de Rennes a été inscrit sur liste complémentaire. La moyenne obtenue par l'ensemble des admis est de 13,4 sur 20, mais cette moyenne varie selon le profil des candidats admis. Les admis ayant préparé le concours en IUFM obtiennent la meilleure moyenne. D'autre part, le niveau de diplôme contribue également à faire varier cette moyenne ; les admis diplômés d'une école d'ingénieurs obtiennent la moyenne la plus importante (14,1 sur 20 contre 13,1 sur 20 pour les admis dispensés de diplôme). L'académie qui obtient la moyenne la plus élevée est celle de Rennes avec 15,1 sur 20.

Les admis aux concours externes moins diplômés que les admis au CAPES externe

Les conditions requises pour s'inscrire aux concours externes de professeurs des écoles (CRPE) étant identiques à celles du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) externe, les profils des admis de ces deux concours à la session 2006 ont été comparés. La proportion de femmes est plus importante pour le CRPE externe (83,6 % contre 67,4 % pour le CAPES externe). L'âge médian des admis aux concours est identique : 24,1 ans pour les admis au CRPE externe et 24 ans pour les admis au CAPES externe. En revanche, l'âge moyen des admis au CRPE externe est plus élevé (26,4 ans contre 25,9 ans pour les admis

TABLEAU 6 – Disciplines des diplômés des candidats aux concours externes titulaires d'une licence ou d'une maîtrise - Session 2006

France métropolitaine + DOM

Disciplines	Présents	Admis	Part des admis (en %)	Taux de réussite (admis/présents) (%)
Licence pluridisciplinaire	2 428	734	7,9	30,2
Biologie, géologie	2 648	691	7,5	26,1
Mathématiques	873	226	2,4	25,9
Langues étrangères appliquées	1 175	293	3,2	24,9
Chimie	431	107	1,2	24,8
Anglais	2 279	564	6,1	24,7
Allemand	452	111	1,2	24,6
Philosophie	379	85	0,9	22,4
Sciences physiques	470	105	1,1	22,3
Informatique	466	102	1,1	21,9
Lettres	3 120	674	7,3	21,6
Histoire	3 714	799	8,6	21,5
Étude du langage	875	164	1,8	18,7
STAPS	4 617	831	9,0	18,0
Sciences économiques	2 368	422	4,6	17,8
Droit	1 012	179	1,9	17,7
Espagnol	1 214	202	2,2	16,6
Géographie	1 787	295	3,2	16,5
Sciences de l'éducation	7 126	1 158	12,5	16,3
Discipline artistique	1 158	184	2,0	15,9
Sociologie	1 053	160	1,7	15,2
Autres langues étrangères	490	74	0,8	15,1
Psychologie	1 965	296	3,2	15,1
Langues régionales	36	3	0,0	8,3
Discipline non précisée	4 292	785	8,5	18,3
Total	46 428	9 244	100,0	19,9

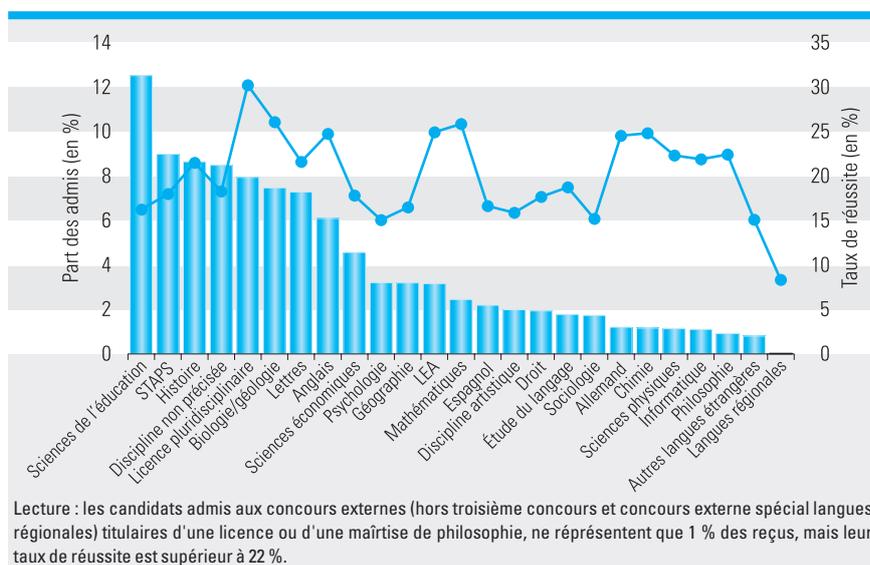
Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

Champ : candidats aux concours externes (hors troisième concours et concours externe spécial langues régionales) titulaires d'une licence ou d'une maîtrise.

Les disciplines ont été classées par ordre décroissant des taux de réussite associés.

Disciplines du diplôme des admis aux concours externes - Session 2006

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP

au CAPES externe). En effet, 20 % des admis au CRPE ont plus de 30 ans contre 14 % des admis au CAPES.

Concernant l'origine des candidats, les admis au CRPE externe ont moins souvent préparé le concours à l'IUFM (56,1 % contre 67,3 %) et sont plus souvent demandeurs d'emploi (8,6 % contre 3,6 %). D'autre part, les admis au CRPE externe sont moins diplômés : en effet, 67,2 % des admis sont titulaires d'un

bac + 3, 18,6 % sont titulaires d'un bac + 4, 4,1 % sont titulaires d'un bac + 5 contre respectivement 36,9 %, 52,7 % et 5,7 % des admis au CAPES externe.

2 912 candidats ont été admis aux concours internes

Le nombre de postes ouverts aux concours internes a diminué de 5 % par rapport à la

session précédente. 2 934 postes ont été ouverts aux premiers concours internes et 238 postes aux seconds concours internes (tableau 1). Pour ces derniers, seules onze académies ont organisé des concours.

Aux premiers concours internes, 2 725 candidats ont été reçus, soit un rendement admis/postes de 93 %, légèrement plus faible qu'à la session précédente (209 postes n'ayant pas été pourvus dans 29 départements dont 33 postes en Yvelines, 27 dans le Nord et 26 à la Réunion). Aux seconds concours internes, 187 candidats ont été reçus. Le taux de rendement admis/postes, qui était de 104,4 % à la session 2005, est de 78,6 % à la session 2006. Pour les premiers concours internes, en raison d'une diminution du nombre des présents, le taux de réussite augmente de plus de 3 points (72,6 % contre 69,3 % à la session 2005).

85 candidats ont été inscrits sur les listes complémentaires de ces premiers concours internes, ce qui représente 3 % des postes offerts (les listes complémentaires de ces concours ne sont prévues que pour remplacer les désistements de la liste principale).

Aux seconds concours internes, en raison d'une diminution du nombre de présents (751 contre 1 630 en 2005), le taux de

réussite augmente de près de neuf points (24,9 % contre 16,0 % à la session 2005).

Des admis plus âgés que ceux des concours externes

L'âge moyen des admis aux seconds concours internes est de 33 ans et celui des admis aux premiers concours internes est de 43 ans, alors que l'âge moyen des admis aux concours externes est de 26,4 ans. La proportion de femmes est plus faible pour les concours internes avec 79,8 % pour les premiers concours internes et 67,4 % pour les seconds concours internes.

Pour les premiers concours internes, le taux de réussite des femmes est de 75,7 % contre 62,5 % pour les hommes. En revanche, pour les seconds concours internes, le taux de réussite des hommes est supérieur à celui des femmes (33,9 % pour les hommes contre 22,1 % pour les femmes).

Les instituteurs « adjoints » et les agents non titulaires sont les principaux admis des concours internes

74 % des professeurs des écoles issus des premiers concours internes étaient

antérieurement instituteurs « adjoints », 12 % directeurs d'école et 10 % instituteurs spécialisés (tableau 3). 98 % des admis aux premiers concours internes sont originaires du département au titre duquel ils ont concouru.

Aux seconds concours internes, on compte 52 % d'agents non titulaires de l'Éducation nationale, 28 % de fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale) et 12 % d'élèves professeurs du cycle préparatoire. Par rapport à 2005, on constate que la proportion d'agents non titulaires admis aux seconds concours internes a baissé de plus de 9 points alors que la part des d'élèves professeurs du cycle préparatoire et la part des non-enseignants du MEN ont augmenté respectivement de 6 et 4 points. 55 % des admis aux seconds concours internes sont titulaires d'un bac + 3, 18 % d'un diplôme de niveau bac + 4 et 4 % d'un diplôme de niveau bac + 5 (tableau 4).

Paola Michel, DEPP A2

Pour en savoir plus

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2005 », Note d'Information 06.20, MEN-DEPP, juin 2006.

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2004 », Note d'Information 05.17, MEN-DEP, mai 2005.

Définitions et source

Concours externes

Concours ouverts dans chaque académie aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires acquies en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré. Ces concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères et aux pères de trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Premiers concours internes

Concours ouverts dans tous les départements aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Seconds concours internes

Concours ouverts, d'une part aux agents publics titulaires et non titulaires possédant une licence ou un diplôme correspondant à trois années d'études post-secondaires, acquies en France ou dans un autre État et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics et, d'autre part, aux élèves professeurs du cycle préparatoire, eux-mêmes recrutés par concours parmi les agents publics titulaires et non titulaires possédant un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté.

Troisième concours

Concours ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Listes complémentaires

Après avoir servi à pourvoir les postes restés vacants par suite de démissions ou de radiations de candidats admis, ces listes complémentaires constituent une « réserve » à laquelle il est fait appel lorsque des vacances d'emploi surviennent sur le terrain après le concours (sauf pour les premiers concours internes). Les candidats sont nommés stagiaires et exercent le métier d'enseignant jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis ils complètent leur formation professionnelle au cours de l'année suivante avec les stagiaires admis à la nouvelle session du concours.

Source

Les données proviennent du bureau des enseignants du premier degré de la Direction générale des ressources humaines (DGRH B2-1), les calculs sont effectués par DEPP A2.